



Nationalité Française

Par **GASA707**, le **21/10/2019** à **18:35**

Bonjour chers tous,

Je suis béninois et mon grand père maternel a eu la nationalité française. Je crois que c'était par son dossier militaire. Quelques uns de mes oncles en ont bénéficiée et vivent aujourd'hui en France. Mais malheureusement du côté de ma mère, on n'en a pas profité. Mes oncles ne veulent pas partager les documents (Problème d'égo en famille).

Mon grand père était décédé depuis 1989. Moi je suis né en 1980.

Ma mère aussi malheureusement était décédée en 2015.

Mes questions:

1-/ Est ce que je peux demander à avoir la nationalité française pour ma mère dans ces conditions ? sachant que cette dernière ne vit plus. Je n'ai aucun document de mon grand père sous la main. (J'ai la certitude que mon grand père avait la nationalité avant sa mort, parce que les dires de mes oncles vivant en France le prouvent, mais ces derniers ne veulent pas partager les documents)

2-/ Est ce que je pourrais demander une nationalité française en mon nom directement vu que ma maman l'était sûrement à ma naissance. (Elle n'a aucun document qui le prouvent)

Merci de votre feedback.

Par **Visiteur**, le **21/10/2019** à **18:41**

Bonjour

Ne croyez pas eux qui vous disent avoir obtenu la nationalité aussi facilement s'il ne sont pas nés sur le territoire.

Je vous conseille ce site

<http://www.info-droits-etrangers.org/vivre-en-france/la-nationalite/les-conditions-dacces-a-la-nationalite-francaise/>

Par **youris**, le **22/10/2019** à **10:30**

bonjour,

en matière de nationalité française par filiation, le code civil français indique qu'est français l'enfant dont l'un des parents est français.

il vous faudra donc prouver qu'un de vos parents étaient français à votre naissance ou durant votre minorité.

sans oublier en la matière l'article 30-3 du code civil relatif à la possession d'état de français.

salutations